

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 559



SAISON 2021 - 2022



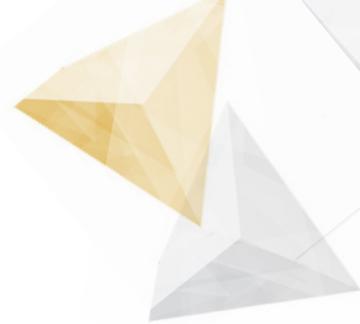
JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	8
COMMISSION APPEL	11
COMMISSION ARBITRES	14
COMMISSION DELEGATIONS	17
COMMISSION FEMININES.....	18
COM. FOOT SEMAINE & ENTREPRISE	20
COMMISSION FUTSAL	22
COMMISSION DES REGLEMENTS	24
COMMISSION SPORTIVE	27
COMMISSION TECHNIQUE	29

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

COMITE DE DIRECTION

Réunion du vendredi 30 mai 2022

Au siège du District

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD – BUOSI - CHASSIGNEU - CICERON –COCHARD - DA CUNHA VELOSO – HESNI – ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - TRUWANT - SCCELLIER - SOZET

Excusé(s) : MM. BOURGEOIS – VACHETTA

Assistent : Mme BELOT – MM. NASRI - SABATINO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 29 avril 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Délégation A.G. ligue
4. Retour sur la réunion « refonte des championnats de Ligue »
5. Retour sur les réunions « réflexion restructuration championnat senior »
6. Présentation tarifs et Prévisionnel par le Trésorier
7. Présentation des vœux par la Mission juridique
8. Questions diverses

Séance ouverte à 18H30

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président souhaite la bienvenue à Nasri Riad qui assiste pour la première fois au Comité.

1 - Approbation du PV du Comité de Direction du 29 avril 2022

Aucune observation, le PV du 29 avril est adopté à l'unanimité

2 – Courriers et Informations Diverses

Courriers :

- **Carte de remerciements de D. Cazanove** pour le soutien apporté suite au décès de sa compagne
- **Invitation du club de Tullins au tournoi U17 le 4 juin** en hommage à M. Seghier et le 18 juin Tournoi U15-U13 en hommage à M. Calipongo
MM.Mallet - Truwant représenteront le District le 18.

- **Invitation du club des Tunisiens de St Martin d'Hères** au tournoi des seniors à 11 le 5 juin au stade Victor Hugo SMH à partir de 9h. M.Hesni représentera le District.
- **Invitation du club de Claix** à son tournoi du souvenir en la mémoire de ses dirigeants emblématiques disparus «Laurence Crévola (secrétaire), Frédéric Bonardi (éducateur U13) et Isabelle Sugny (secrétaire) le samedi 18 juin toute la journée au stade de la Bâtie de Claix - Ce tournoi regroupera les équipes U8-U9 et U13 (ouvert également aux U15F).
MM.Mallet - Truwant représenteront le District.
- **Invitation du club de St Simeon** qui fête son 80^{ème} anniversaire à l'occasion du Tournoi MANU le 26 juin au stade.
MM.Giroud Garampon - Cochard représenteront le District.
- **Courrier du Pays Voironnais Futsal**, demande de dérogation, souhaite faire évoluer ses U17-U18 dans un championnat du Rhône.
Dossier transmis au Président de la commission Futsal pour mise en projet d'un championnat futsal jeunes avant décision.
- **Courrier du club des 2 Rochers** : demande à changer de lieu pour la journée nationale des U6-U7 jouant la distance trop importante. Après en avoir délibéré, la demande passe au vote et est refusée à la majorité (1 abstention). Les sites sont décidés et sont maintenus.

Candidatures :

- M. Gilles Puleio pour la commission technique – transmis à la commission technique
- Mme Marion Counil diététicienne pour la commission médicale – candidature validée par le Comité de Direction.
- M.Orhan Mete pour la formation des jeunes arbitres : après diverses interventions des membres du CD, il est décidé de créer une nouvelle ETDA (équipe technique départementale de l'arbitrage), en charge de la Formation, relevant du Président du District de l'Isère et sans lien avec la commission des arbitres. Charge à M. Mete de créer sa composition d'équipe qui devra être soumise au Comité de Direction.

Informations du Président

Le Président liste la délégation Iséroise pour l'Assemblée de Ligue du 25 juin prochain, au nombre de 12.

Il demande à F. Ciceron de faire un petit retour sur la Journée Nationale des Bénévoles.

Fabien informe qu'elle s'est bien déroulée dans l'ensemble hormis quelques petits problèmes d'organisation. Les bénévoles participants ont apprécié cette journée, des photos seront communiquées pour publication sur PV.

F. Ciceron en profite pour parler de la Coupe de France Futsal Michel MUFFAT-JOLY, il informe avoir représenté le District du samedi midi au dimanche soir. Une réunion de la commission fédérale futsal a eu lieu le samedi soir, un package de 17 propositions est annoncé allant de la licence fédérale à des plays off en D1... mais les districts n'étaient pas directement concernés sauf peut-être le souhait de remettre en place en Ligue les finales départementales de jeunes qui étaient existantes il y a 2 ou 3 ans.

Le dimanche des discours ont eu lieu en hommage à Michel Muffat Joly, il est dommage que la parole n'ait pas été donnée au District de l'Isère.

Arbitrage de La D1 en 2022-2023 ? Le Président souhaite qu'une réflexion soit faite et qu'une décision soit prise dès le prochain Comité.

Il rappelle l'existence de la désignation automatique qui soulage la tâche des désignateurs mais qui nécessite en



amont quelques saisies informatiques de paramétrage et que cette saisie doit être faite par la commission des arbitres, et non par les élus du District comme jusqu'à présent. Il faudra donc former des membres de la CDA à ces fonctions et que fin aout toutes les saisies soient faites.

Le Président rappelle le match France Serbie ce jeudi à 20h45. Il informe que les places à distribuer dans les clubs l'ont été de la manière suivante : sur 120 places
Les bénéficiaires sont les 8 équipes qui finissent 1ere de leur poule en U17D1 U15D1 et U15D2, sous condition de ne pas avoir un dossier disciplinaire important.

Le Président demande aux Présidents de commission de revoir leur effectif et d'envisager un appel à candidatures si besoin. Se rapprocher d'Elisabeth.

Rappel de l'Assemblée Générale qui se tiendra à Bouvesse le 24 juin. Il est acté que les votes se feront avec des boitiers de vote électroniques.

3 - Délégation Délégué Ligue 2022-2023

Le Président liste les candidatures reçues pour la saison 2022-2023 :
A voter par les clubs à l'Assemblée Générale.

BOUAT GERARD
BOULORD JEAN MARC
BOURGEOIS SAMUEL
BRAULT ANNIE
BUOSI BERNARD
CICERON FABIEN
COCHARD JEAN LUC
DA CUNHA VELOSO JOSE
FERRER BRIGITTE –club : LCA FOOT
GIROUD-GARAMPON HERVE
HESNI MOHAMMED
ISSARTEL JACQUES
MALLET MARC
MAZZOLENI LAURENT
MONIER PATRICK
MONTMAYEUR MARC
SCCELLIER CHRISTIAN
SOZET JEAN LOUIS
TRUWANT THIERRY
VACHETTA MICHEL

4- Retour sur les réunions : Refonte championnat de Ligue

Intervention de G. Bouat : 2 réunions, en Isère et en Savoie avec les élus - les membres de la commission sportive puis avec les clubs. Bonne représentation des clubs en Isère ; beaucoup de précisions ont été données sur la réforme

des championnats qui démarre du plus haut niveau et toutes les retombées que cela va représenter sur la Ligue et sur les districts. Un tour a été fait ensuite sur les championnats de jeunes, les évolutions qui vont en découler à l'image des U16R1 où au plus haut niveau il y aura 2 poules bien distinctes d'équipes réserves des gros clubs pro ou amateurs que l'on a en ligue.

5- Retour sur les réunions « réflexion restructuration championnat senior »

Intervention du Président : les réunions ont été très intéressantes, trouve dommage le manque de participants. Il ressort de toutes ces réunions le fait que notre pyramide des championnats n'est pas bonne. Un power point était présenté avec l'idée d'une nouvelle pyramide 1 D1 -2 D2 - 4 D3 dans le but de renforcer notre championnat D1. Ce qui aura pour avantage par ailleurs de pouvoir couvrir la D4 en arbitres. Très peu de clubs se sont opposés à revenir à cette formule. La seule inquiétude était le nombre de descentes qu'impliquerait cette pyramide 1-2-4, nous leur avons alors proposé une alternative : d'y arriver sur 2 saisons

1ere saison 1D1 à 12 clubs -3D2 – 4 D3

2eme saison 1D1 à 12 clubs -2D2 – 4 D3

Nous proposerons donc ce vœu à l'AG du 24 juin (prise d'effet dès la saison 2023-2024).

Solution 1 : 1-2 en 2023-2024

Solution 2 : 1-3 en 2023-2024 et 1-2 en 2024-2025

6- Présentation des tarifs et prévisionnel

Voir les documents sur le PV spécial AG. (parution semaine 23)

La présentation est faite par F. Ciceron, trésorier qui annonce quelques hausses de tarif sur certaines catégories qui étaient bien en dessous des autres. Il rappelle par ailleurs que le district n'a pas augmenté ses tarifs depuis 2012.

Tarifs et prévisionnel sont adoptés par le Comité.

Le paiement des terrains grenoblois pour le foot entreprise est discuté. Ce point sera réabordé avec possibilité de faire participer les clubs.

7- Présentation des vœux par la Mission juridique

Voir les documents sur le PV spécial AG. (parution semaine 23)

Tous les vœux sont validés par le Comité.

Avant de passer au point 8 le Président donne la parole à :

- **T. Truwant** qui fait le point sur l'organisation de l'inauguration de l'espace Michel MUFFAT-JOLY le 3 juillet. Il demande la participation du Comité sur différents postes. Il informe que les invitations vont bientôt être envoyées.

H.Giroud-Garampon suggère de faire le tirage des poules de D1 et D2 à cette occasion, proposition acceptée par le Comité de Direction.

- **J. Sabatino, Président de la commission des arbitres :**

ARBITRES DESIGNES EN COUPES DE L'ISERE :

COUPES SENIORS

MARCHIOL Fabrice : KHIAL Amenay -SULEK Ali – FIARD Eric

GROS BALTHAZARD : DOUSSON Thomas - HYSENJ Amir – MAURIES Pierre



COUPES JEUNES

P DUBOIS U15 à 11 : DAMS Iheb - AKYUREK Mikael - CHESSE Audryk

A DOMINGUEZ U15 : HANNA Romaric – ABDELKADER Achraf – PEREZ Thomas

U13 FESTIVAL SORANZO : M SALI Mohammed

U17 CREDIT AGRICOLE: RICHARD Alex – GLEREAN Hugo – MAIRA Thomas

NOEL PILOT U20 : AKSOY Emre – OEUVRARD Louis – MAREY Alan

COUPES FEMININES

M BERT SENIORS Fà11 : GUILLOT Farah – ROBERT Natacha – MARKOVIC Dragana

COUPE - F à 8 seniors : SAIDA Nizar

COUPE – F U18 à 8 : BESSENAY Kylyann

COUPE – F U15 à 8 : MERCIER Jade

COUPES VETERANS

COUPE SENIORS à 8 GRENOBLE : CORNU Royald

COUPE SENIORS à 8 NORD ISERE : NDAO Pape Mor

NOTA : les arbitres désignés peuvent changer s'ils représentent le club qualifié en finale cela avant la date des matchs et seront communiqués en temps et en heures.

Après en avoir délibéré, le Comité valide la liste des officiels.

8. Questions et interventions diverses :

- **T. Truwant** demande à l'instar de la présence de l'UNAF sur les 2 sites de finales , que soient présents des représentants d'arbitres pour la gestion des arbitres qui officient ces jours là.

J. Sabatino souhaiterait que ce soit les désignateurs s'ils sont disponibles, néanmoins il précise qu'il sera lui-même présent sur les 2 sites.

- **P. Monier** remercie la commission des arbitres pour la désignation d'officiels pour ses finales foot en semaine et entreprise.

- **JM Boulord** intervient sur la ½ Finale Départementale U13. Le règlement stipule que toutes les équipes U13 inscrites en championnat doivent participer au challenge festival. Or 2 clubs ne se sont pas présentés et non excusés, sur le site de FARAMANS (qui avait par ailleurs très bien préparé cette manifestation) : les clubs de l'USVO et St Quentin Fallavier.

Après en avoir délibéré, le Comité décide de sanctionner ces deux équipes par :

-1 forfait match et prise en charge financière des arbitres.

G. Bouat qui était sur le site de St Hilaire du Touvet précise que la manifestation s'est très bien passée, journée riche en moments de convivialité et de sport comme on aimerait souvent en vivre.

TRESORERIE

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEE

Amende 228 €

Du 29 mai 2022

ST MARCELLIN 2	D2
MURETTE 2	D3
BEAUCROISSANT	D3
CROSSEY	D4

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 25 au 28 mai 2022

ABBAYE	SA8ENTD1
RACHAIS	SA8ENTD2
RACHAIS 2	SA8ENTD2
FC VOIRONNAIS	FUTD1
VIE ET PARTAGE 2	FUTD1
FUTSAL VOREPPE	FUTD1
ASPTT CORPOS	EA11D1
GREN SPORT ENTR	EA11D1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 28 au 29 mai 2022

AS HTE COMBE SAVOIE	FEMU18A8D1
DOLOMIEU	D2

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 21 mai 2022

CROSSEY	U13D3
VOIRON MOIRANS	U13D4
METROPOLITAINS	SA8ENTD1
VILLARD-BONNOT GRESIV	SA8ENTD2

FEUILLE DE PLATEAU NON RETOURNEE

Amende 20 €

Journée du 21 mai 2022

ECHIROLLES 2	U10A
POISAT	U10B
GF38 3	U10B
SEYSSINET 3	U10B
MISTRAL 2	U10D
RO-CLAIX 2	U10E
TULLINS	U10E
CESSIEU	U10G
CROLLES 2	U10/U11A
PAYS ALLEVARD	U10/U11A
VILLENEUVE	U10/U11C
2 ROCHERS	U10/U11C
MOIRANS	U10/U11D
BEAUCROISSANT	U10/U11D
LIERS	U10/U11E
CROSSEY	U10/U11F
CESSIEU	U10/U11G
VALLEE HIEN FILLES	U10/U11G
ST QUENTIN FALLAV	U10/U11H
VALLEE BLEUE	U10/U11H
CVL38	U10/U11I
RACHAIS	U11A
SEYSSINET	U11A
GF38 2	U11A
SASSENAGE	U11B
SEYSSINET 2	U11B
GIERES 2	U11C
SASSENAGE 2	U11C
PAYS ALLEVARD	U11C
FONTAINE	U11D
VILLENEUVE	U11D
CROSSEY	U11E
COTE ST ANDRE	U11E

TRESORERIE NON A JOUR AU 16 MAI 2022

Article 17 – Règlement financier 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui

COMMISSION APPEL

Mardi 31 Mai 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°559

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BRAULT Annie, , EL RHAFARI Reda, RACLET Chrystelle, MAZZOLENI Laurent, SCARPA Vincent .

Excus(e)s: BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, FERNANDES Carlos , REMLI Amar

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match: catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission

d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES :

VALLEE DE L'HIEU : Réceptions des justificatifs pour absences à l'audition demandés pour le lundi 30 mai 2022 impératif. Justificatifs reçus le 30 mai 2022 mais non conformes (confirmation conversation téléphonique entre le Président de la commission et le vice Président du club) Sanctions, amendes et retrait point malus maintenus

LCA FOOT 38 : Courrier informant de la personne représentant le Président du club à l'audition du mardi 31 mai 2022.

AFFAIRE REGLEMENTAIRE –NOTIFICATION

Dossier 21-22-028R : Senior, D3, poule B, VER-SAU 2 / SEYSSINET 3, Match du 01/05/2022

Appel du club de VER-SAU en date du vendredi 06 Mai 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier N°70 lors de sa réunion du mardi 3 mai 2022, parues au PV n° 555, du jeudi 5 mai 2022

Appel portant sur : « match perdu par pénalité suite à lettre d'évocation du club de SEYSSINET »

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 17 mai 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, M. REMLI Amar- secrétaire, Mme RACLET Chrystelle, M. BONNARD Christophe, M. FRANZIN Didier, M. MAZZOLENI Laurent, Mme BRAULT, M. FERNANDES Carlos-représentant des arbitres.

Excusé(e)s : M. SCARPA Vincent, M. EL RHAFARI Réda, M. TRUWANT Thierry, Mme BLANC Aline.

En présence de,

Pour le club de VER-SAU

M. SANT ANNA Fabrice, licence n°2558631851, éducateur et dirigeant responsable, régulièrement convoqué.

M. REPITON Pascal, licence n°2520236482, Président

Pour la COMMISSION DES REGLEMENTS

M. BOULORD Jean Marc, licence n°2538651242, Président, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu) de M. ARAUJO DA SILVA Manuel, licence n°2519429918, arbitre officiel, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence non excusée de M. GUIMET Olivier, licence n°2510476049, Président, du club de SEYSSINET, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence non excusée de M. FERRAUTO Carmelo, licence n°2543557494, éducateur et dirigeant responsable, du club de SEYSSINET, régulièrement convoqué

Après avoir noté l'absence non excusée de M. MARRAKCHI Morad, licence n°2508677021, joueur n°6 et capitaine, du club de SEYSSINET, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence non excusée de M. BOUAMARA Kheirdine, licence n°9602706470, joueur n°14, du club de



VER SAU, régulièrement convoqué.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure

La commission départementale d'appel : **Met la décision en délibéré.**

En outre, la commission d'appel décide d'ores et déjà

En application de l'article de l'article 71 des règlements généraux du district

Pour absence non excusée à l'audition

M. GUIMET Olivier, du club de SEYSSINET

Licence n°2510476049

Suspendu de 2MF

Amende 50 euros,

Date de prise d'effet le : 06/06/22

En application de l'article de l'article 71 des règlements généraux du district

Pour absence non excusée à l'audition

M. FERRAUTO Carmelo, du club de SEYSSINET

Licence n°2543557494

Suspendu de 2MF

Amende 50 euros,

Date de prise d'effet le : 06/06/22

En application de l'article de l'article 71 des règlements généraux du district

Pour absence non excusée à l'audition

M. MARRAKCHI Morad, du club de SEYSSINET

Licence n°2508677021

Suspendu de 2MF

Amende 50 euros,

Date de prise d'effet le : 06/06/22

En application de l'article de l'article 71 des règlements généraux du district

Pour absence non excusée à l'audition

M. BOUAMARA Kheirdine, du club de VER SAU

Licence n°9602706470

Suspendu de 2MF

Amende 50 euros

Date de prise d'effet le : 06/06/22

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

le secrétaire de séance
REMLI Amar

COMMISSION ARBITRES

MARDI 31/05/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°559

Président : SABATINO Joseph
Présent : KODJADJANIAN Jean-Marie.

Excusé : LALO Aboubakar

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

IMPORTANT : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors Masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayer de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date, la rencontre, le niveau etc.

Les tuteurs souvent indisponibles à certaines dates peuvent changer de parrain pour compléter leur quota. Il est indispensable d'envoyer vos dates de disponibilité à Stéphane CUSANNO, sous peine de ne pas être indemnisé.

DESIGNATIONS :

Veuillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS

CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS

NOTE AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres(18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

COURRIERS CLUBS

Absence D'Arbitre :

D4(D) : Vallée Bleue / Vallée De L'Hien : MR BOUTALEB Mohamed : Merci lu et Noté.

GUC Football Féminin – FC Seyssins : Remarque sur la parité des désignations Arbitres entre les rencontres Masculines et Féminines. Lu et Noté

ASCOL F 38 : Concernant votre question, rapprochez vous de la commission du Statut de L'Arbitrage.

COURRIERS ARBITRES - OBSERVATEURS.

ABDELKADER Achraf ; Indemnités non perçues : Transmis au responsable.

CAMBIONE Maxime : Incription à l'examen ligue du mois de juin : Le Président fera suivre votre candidature.

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec ampliation à la CDA.

Toutes les demandes (ou courriers divers) doivent être envoyées le mardi avant midi - au plus tard- pour un traitement diligent lors de la réunion de la CDA.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 31 Mai 2022 à 18h

Procès-Verbal N°559

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,
Absents : AGACI Franck

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

IMPORTANT : Les fumigènes, pétards, sonos, mégaphone, etc sont strictement interdit dans l'enceinte du stade pendant les matchs. Bien avertir les clubs. S'il y a utilisation de ces objets, bien le noter sur vos rapports d'après match. Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

MODIFICATION DU WEEK END DU 28 ET 29 MAI 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D4 POULE B	CHATTE	VINAY	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE C	LCA FOOT	VOIRON MOIRANS 2	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS

WEEK END DU 4 ET 5 JUIN 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS COUPE F MARCHIOL	OL NORD DAUPHINE	VOREPPE	DIASPARRA G CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS PAS DE FRAIS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	USVO	TOUR ST CLAIR	EL RHAFFARI REDA DUTCKOWSKI YOHAN	FRAIS AUX DEUX CLUBS PAS DE FRAIS
SENIORS COUPE G BALHAZARD	CREYS MORESTEL 2	ASIEG 2	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE G BALHAZARD	ST CASSIEN 2	REVENTIN 2	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS

COMMISSION FEMININES

Réunion Mardi 31 Mai 2022

Procès-verbal n ° 559

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : HAUTE TARENTEISE, G U C, F C 2 A, RACHAIS, L A U R A COMPETITIONS, SEYSSINS

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8 contacter le district

PLENIERE

La plénière aura lieu le 3 septembre à 10 h au district



COUPES

SENIORS à 11 Monique Bert

G U C - CLAIX dimanche 12 Juin 15 h 45 à VOIRON

SENIORS A 8

DOMARIN - dimanche 12 Juin 10 h 30 à VOIRON

U18 A 8

FF ECHIROLLES – SUD ISERE 10 h 30 à VOIRON



U15

VALLEE DE LA GRESSE - CHAMBERY samedi 10 h 30 à SAINT GEORGES DE COMMIERS

FESTIVAL U13 F A FEURS

FELICITATIONS aux clubs du GF 38 qui finit 2^e et se qualifie pour la finale nationale à CAP BRETON, début Juin

Et très belle 5^e place (sur 16) du GT NIVOLAS T S C

Journée faste pour le foot féminin Isérois

CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Pensez à remplir vos fiches et à les transmettre au district

A ce jour RETOUR de : GT NIVOLAS T S C, F C 2A,



Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 31 mai 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 559

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.ff.fr

174. Jarrie-Champ 2 : noté (FM).

175. Eybens : noté (FM).

176. Jarrie-Champ 1 : noté (FM).

177. Jarrie-Champ : noté (Fair-play).

178. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (FM vs Champagnier). Dossier en cours.

179. Vallée de la Gresse : noté (informations foot à 8).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.ff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.ff.fr

Terrains, ville de Grenoble (Bachelard et Espagnac) : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

RÉUNION PLÉNIÈRE

Réunion plénière de la CFSE : lundi 20 juin 2022 à 19h30 au siège du District. Sont cordialement invité(e)s, tou(te)s les dirigeant(e)s des équipes à 8, à 11 et des nouvelles équipes pour un éventuel futur engagement.

FAIR-PLAY

Les équipes à 8 et à 11 sont priées d'adresser à la CFSE leur choix pour le fair-play dans leur catégorie (foot à 8 D1 et D2 confondues). A ce jour trop peu de retours, dernier délai mardi 14/06/2022.

FINALES DES COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE A 11 ET FOOT SENIOR A 8

Les finales organisées par la CFSE se sont déroulées les vendredis 13 (foot entreprise à 11) et 20 (foot senior à 8 et entreprise) mai 2022 au stade René Perrouault de Champ-sur-Drac. La Commission Foot en Semaine et Entreprise remercie la commune de Champ-sur-Drac pour le prêt de ses installations sportives. La CFSE tient à remercier le club de l'U.S. JARRIE-CHAMP pour son amical accueil, son président Didier GASPARUTTO et son équipe de bénévoles (Emilie, Isabelle, Sandrine, Sylvie, Bernard, Gérard et Thierry) pour leur gentillesse et leur disponibilité. Nos remerciements sont adressés à tous les participants ayant contribué à la réussite des 3 finales : les 6 équipes finalistes, joueurs, dirigeants et supporters/trices, pour leur comportement et leur fair-play avant, pendant et après les matches ; les arbitres, messieurs Ahmad CHOKOR, Farid LAÏB, Aymane LAKHAL, René NIBBIO et Safak TURHAN, Joseph SABATINO (président de la commission des arbitres) et Mustafa AKYUREK (désignateur des arbitres) pour leur coopération ; le photographe Jean-Paul BERT pour l'immortalisation de ces événements festifs ; Christophe



CARRETERO (président de la commission Futsal) pour sa sympathique présence ; et Christian CHAUVIN, futur président de l'USJC, pour sa participation à la remise des coupes aux équipes de foot à 8. Les équipes de Abbaye, Air Liquide, Bilieu, CEA Grenoble, Deux Rochers 2 et Villeneuve, le président et les membres de la commission, souhaitent remercier le Bureau du District de l'Isère pour son implication rapide et conviviale concernant les dotations très appréciées.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11, Finale

Vendredi 13/05/2022, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

CEA GRENOBLE – AIR LIQUIDE : 1 - 3 (1 - 3).

Arbitre : Monsieur Aymane LAKHAL.

Arbitre assistant 1 : Monsieur Safak TURHAN.

Arbitre assistant 2 : Monsieur Farid LAÏB.

Buteurs : Téo LAVISSE (23^{ème}) pour le CEA Grenoble, Philippe GERACI (17^{ème}), Jean DOBROWOLSKI (29^{ème}) et Alain ROSSO (34^{ème}) pour Air Liquide.

Evolution du score : 0-0/0-1/1-1/1-2/1-3//.

COUPE DE L'ISERE, FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, Finale

Vendredi 20/05/2022, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

DEUX ROCHERS 2 (D2) – BILIEU (D1) : 6 - 9 (1 - 3).

Arbitres : Monsieur Ahmad CHOKOR.

Buteurs : Tristan BARRAL (3 buts), Antoine DEFRANCO (1 but), Pablo SCHWEIZER (1 but) et Benjamin KONRAD (1 but) pour Deux Rochers 2 ; Pierre ALVES (1 but), Thibaut GUERAUD-PINET (4 buts), Michaël ZENAT (1 but) et Bastian DUVERT (3 buts).

Evolution du score : 0-0/0-1/0-2/0-3/1-3//2-3/2-4/2-5/2-6/3-6/4-6/4-7/5-7/5-8/6-8/6-9.

COUPE DE L'ISERE, FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, Finale Repêchage

Vendredi 20/05/2022, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

ABBAYE (D1) – VILLENEUVE (D2) : 6 - 2 (2 - 1).

Arbitres : Monsieur René NIBBIO.

Buteurs : Sylvain PERSICO (2 buts) et Anthony CANERO (4 buts) pour Abbaye ; Yassine MEGUEDMI (1 but) et Sofien BOUDAM (1 but).

Evolution du score : 0-0/0-1/1-1/2-1//3-1/4-1/5-1/5-2/6-2.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

RJ04. Air Liquide – GSE.

Lundi 13/06/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Liste des matches non joués ou résultats non parvenus

Les matches sont à jouer avant le 16/06/2022 dernier délai.

J05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

J08. Fasson – Abbaye.

J11. Saint-Martin d'Hères – Fasson.

J11. Métropolitains – Bilieu.

J13. Métropolitains – Saint-Martin d'Uriage.

J13. Deux Rochers 1 – Bilieu.

J14. Fasson – Eybens.

J14. Jarrie-Champ 1 – Métropolitains.

J15. Eybens – Abbaye.

J15. Biliou – Fasson.

Matches à jouer semaine du 13-16/06/2022

J18. Saint-Martin d'Uriage – Abbaye.

J18. Deux Rochers 1 – Jarrie-Champ 1.

J18. Eybens – Biliou.

J18. Fasson – Métropolitains.

J18. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Liste des matches non joués ou résultats non parvenus

Les matches sont à jouer avant le 16/06/2022 dernier délai.

Poule 1, J06. Rachais 1 – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, J06. Saint-Georges-de-Commiers – Villeneuve.

Poule 1, J07. Deux Rochers 2 – Villeneuve.

Poule 2, J01. Champagnier 1 – Touvet-Terrasse.

Poule 2, J06. Rachais 2 – Poisat.

Matches à jouer semaine du 07-09/06/2022

Poule 2, J11. Poisat – Champagnier 1.

Poule 2, J11. Rachais 2.– Brézins.

Poule 2, J11. Champagnier 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule 2, J11. Fontaine Les Îles – Touvet-Terrasse.

Matches à jouer semaine du 13-16/06/2022

Poule 1, J10. Deux Rochers 2 – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, J10. Villeneuve – Turcs de Grenoble.

Poule 1, J10. Saint-Georges-de-Commiers – Rachais 1.

Poule 2, AJ12. Brézins – Champagnier 2.

Poule 2, AJ13. Poisat – Rachais 2.

Poule 2, AJ13. Villard-Bonnot Grésivaudan – Touvet-Terrasse.

Poule 2, AJ14. Fontaine Les Îles – Champagnier 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 31 MAI 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°559

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Futsal Pont de Claix : Lu et noté.

Académie des Collines : Lu et noté.

Mistral Grenoble 2 : Lu et noté.



INFO:

Projet de création d'un championnat U18 Futsal :

La Commission Futsal souhaiterait créer un championnat U18 garçon (U16 ; U17 + U18) pour la saison 2022/23. Merci aux clubs intéressés de prendre contact avec la Commission Futsal.

Rappel :

Pour tout changement de jours de vos rencontres, vous devez transmettre par mail (avec l'adresse mail de votre club (.....@laurafoot.org) au district et aux clubs concernés au moins 10 jours avant la programmation de la rencontre.

La commission ne prendra plus en compte les mails avec adresse perso.

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (s'il y en a un) sous peine de sanctions.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleure lisibilité du classement.

1° journée de play-down Futsal semaine 16 (18/04 au 24/04/22) :

Académie des Collines / Futsal des Géants 2 : Reporté à une date ultérieure.

Vie et partage 2 / Mistral 2 : Le mercredi 25/05/22 à 20h45 (gymnase Jean Vilar, Echirolles). Rencontre inversée par rapport à la première phase.

2° journée de play-off Futsal semaine 17 (25/04 au 01/05/22) :

Futsal Club United / Futsal Pont de Claix : Le mardi 31/05/22 à 20h30 (gymnase des Collines, Chirens).

2° journée de play-down Futsal semaine 17 (25/04 au 01/05/22) :

Académie des Collines / Vie et partage 2 : Reporté à une date ultérieure (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

3° journée de play-down Futsal semaine 19 (09/05 au 15/05/22) :

Mistral Grenoble 2 / Académie des Collines : Le mardi 31/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble). Rencontre inversée par rapport à la première phase.

Vie et partage 2 / Futsal des Géants 2 : A définir.

7° journée de play-off Futsal semaine 23 (30/05 au 05/06/22) :

Espoir Futsal 38 / Futsal Club United : Le lundi 06/06/22 à 20h00 (gymnase municipal, St Alban de Roche).

Nuxerete Fs 38 2 / Mistral Grenoble 1 : Le samedi 04/06/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

F.C Voironnais / Futsal Pont de Claix : Le samedi 04/06/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Voreppe / Futsal Picasso : Le dimanche 05/06/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclub dans les 48h.

✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 31 MAI à 15 h 00

Procès-Verbal n° 559

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

GROUPEMENTS

- CHABONS – OYEU
- LAUZES – BALMES
- BEAUREPAIRE – COMMELLE - FORMAFOOT B. V. – LA COTE ST ANDRE - ST SIMEON – ST HILAIRE DE LA COTE

1. La réalisation de chacun de ces projets de groupements est validée par le bureau plénier de la LAuRAFoot.
2. L'homologation définitive de ces groupements est toutefois subordonnée à la production avant le **02 juin 2022**, sur le logiciel «la vie des clubs»; des documents suivants :
 - Des P.V des assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement
 - De la convention-type dûment complétée et signée
 - Si le groupement a été constitué sous la forme d'une association loi 1901, il est alors nécessaire de produire également le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement ainsi que les statuts du groupement et la composition de son Comité directeur.

FUSION-ABSORPTION

- LIERS – LE MOTTIER
- FARAMANS – BALBINS / ORNACIEUX

1. Le bureau plénier de la LAuRAFoot émet un avis favorable à la réalisation de chacun de ces projets de fusion.
2. L'homologation définitive des nouveaux clubs par le C.O.M.E.X. est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le **1^{er} juillet 2022**, sur le logiciel «la vie des clubs»; des documents suivants :
 - Le P.V de l'assemblée Générale du club, régulièrement convoqué, confirmant l'absorption.
 - Les nouveaux statuts de l'association et la composition de son Comité.
 - Le P.V. de dissolution du club absorbé.

COURRIER

VALLEE BLEUE / CHARVIEU-CHAVAGNEUX : D4 – PHASE 2 – POULE I

Prière de retourner la feuille de match avant le 6/06/2022 sous peine de match perdu au club recevant.

F.C. MOIRANS : lu et noté

RESERVES d'AVANT-MATCH

N°94 : CREYS-MORESTEL 2 / ST ANDRE LE GAZ 2 : CHALLENGE Lucien GROS BALTHAZARD – MATCH DU 26/05/2022

- Le club de ST ANDRE LE GAZ a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) **SANCHO JOHANN** licence n° 2548635518 Capitaine du club A.S. ST ANDRE LE GAZ formule des réserves sur la qualification et/ou la par-

participation de l'ensemble des joueurs du club U. S. CREYS-MORESTEL, pour le motif suivant : des joueurs du club U. S. CREYS-MORESTEL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain».

- Le club de ST ANDRE LE GAZ a confirmé sa réserve par courriel le 27/05/2022

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de ST ANDRE LE GAZ pour la dire recevable : Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de ST ANDRE LE GAZ,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre LA MURETTE a eu lieu le 22 / 05 /2022.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°95 : LAUZES 2 / AGNIN : SENIORS – D4 – POULE E – MATCH DU 29/05/2022

Le club de AGNIN a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) MARCHOUH, AHMED, 9603305665 Capitaine du club F. C. AGNIN formule des réserves pour le motif suivant : Voir mail d'après match»

Le club de AGNIN a confirmé sa réserve le 29/05/2022 à 18 h 10, de la manière suivante :

« Je souhaite pauser une réserve d'après match concernant le match de D4 poule E, entre lauzes 2 contre FC AGNIN.

Plusieurs joueurs de lauzes ont jouer le week-end précédent dans les équipes 1 et surtout jeune dans des niveaux supérieurs cela a fausser le niveau de nos adversaires ainsi que le résultat, ainsi que le championnat.»

DECISION

Sur la forme :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de AGNIN pour la dire **irrecevable** : Joueurs brulés : ne correspond à aucun motif de réserves

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Sur le fond :

- **1ère partie :**

Les 14 joueurs inscrits sur la feuille de match du club de LAUZES 2, possèdent une licence SENIOR. Ils doivent, à priori tous évoluer en catégorie SENIORS.

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de LAUZES évoluant en D2, poule C.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.
- 1 joueur à 11 matchs, 1 joueur à 7 matchs.
- L'équipe 1 du F.C. LAUZES jouait le 26/05/2022 contre O. VILLEFONTAINE

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Challenge FESTIVAL ISERE – U13 – ½ finale

N°96 : FARAMANS / CHARVIEU CHAVAGNEUX / U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE / ST QUENTIN FALLAVIER : Challenge FESTIVAL ISERE – U13 – ½ finale - PLATEAU DU 26/05/2022

Dossier ouvert pour absences d'équipes.

Considérant ce qui suit :

- P.V n° 555 du mardi 3 mai 2022 paru le jeudi 7 mai 2022

Tirage des 2 groupes pour les deux plateaux de demi-finales

Groupe 1 : ST HILAIRE DU TOUVET, ST PAUL DE VARGES, ST GEOIRE, LA MURETTE 4

*Groupe 2 : **FARAMANS**, CHARVIEU 2, **USVO 3**, ST QUENTIN FALLAVIER*

*Les plateaux se joueront le 26 Mai sur les terrains de St Hilaire du Touvet et **Faramans***

- P.V. 557 du mardi 17 mai 2022 paru le jeudi 19 mai 2022

«½ Finale du Challenge Festival Isère : Il est rappelé aux 8 clubs qualifiés pour les 2 plateaux de ½ Finale qu'il a été adressé par messagerie les diverses informations concernant l'organisation de ces ½ Finales.

Merci aux responsables des équipes concernées d'en prendre connaissance».

- Le courriel du District Isère de Football adressé le jeudi 12 mai 2022, aux 8 clubs qualifiés, précisant toutes les modalités organisationnelles de l'après-midi du jeudi 26 mai 2022
- L'absence non justifiée, au plateau de FARAMANS du club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE.

DECISION

Par ces motifs, la C.R. décide : le club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE est déclaré FORFAIT pour cette journée.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°97 : FARAMANS / CHARVIEU CHAVAGNEUX / U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE / ST QUENTIN FALLAVIER : Challenge FESTIVAL ISERE – U13 – ½ finale - PLATEAU DU 26/05/2022

Dossier ouvert pour absences d'équipes.

Considérant ce qui suit :

- P.V n° 555 du mardi 3 mai 2022 paru le jeudi 7 mai 2022

Tirage des 2 groupes pour les deux plateaux de demi-finales

Groupe 1 : ST HILAIRE DU TOUVET, ST PAUL DE VARGES, ST GEOIRE, LA MURETTE 4

*Groupe 2 : **FARAMANS**, CHARVIEU 2, **USVO 3**, **ST QUENTIN FALLAVIER***

*Les plateaux se joueront le 26 Mai sur les terrains de St Hilaire du Touvet et **Faramans***

- P.V. 557 du mardi 17 mai 2022 paru le jeudi 19 mai 2022

«½ Finale du Challenge Festival Isère : Il est rappelé aux 8 clubs qualifiés pour les 2 plateaux de ½ Finale qu'il a été adressé par messagerie les diverses informations concernant l'organisation de ces ½ Finales.

Merci aux responsables des équipes concernées d'en prendre connaissance».

- Le courriel du District Isère de Football adressé le jeudi 12 mai 2022, aux 8 clubs qualifiés, précisant toutes les modalités organisationnelles de l'après-midi du jeudi 26 mai 2022
- L'absence non justifiée, au plateau de FARAMANS du club de ST QUENTIN FALLAVIER.

disputeront ainsi la finale départementale

Finale :

10h45 St Geoire en Valdaine / Faramans précédé du défi jonglage à 10H30

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Challenge A. Dominguez U15 :

12h30 à St Georges de Commiers

Gpt Vezeronce –Dolomieu 2 / St Martin d'Hères 2

Finale Coupe Pierre Dubois U15

14H30 à St Georges de Commiers

Gpt Vezeronce – Dolomieu 1 / Seyssinet 1

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Finale Coupe U17 Crédit Agricole

16H30 à St Georges de Commiers

La Murette / Sud Isère

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Finale Coupe U20 Noël Pilot

18H30 : La Côte St André / SEYSSINS 2

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Coupe de l'Isère : ½ Finale, ce dimanche 5 Juin :

USVO 1 / Tour St Clair 2

O.N. Dauphiné 2 / Voreppe 1

Challenge Gros Balthazard

Creys Morestel 2 / ASIEG 2

St Cassien 2 / Reventin 2

VETERANS

Coupes, Finales

Les deux finales se disputeront sur le stade Plan Menu Synthétique de Voiron.

Vétérans Grenoble : Grenoble Sport Entreprise / Vallée de la Gresse 2 à 15H45

Vétérans Nord Isère : Biliou / Tour St Clair à 17H00

Responsable : Amar REMLI

La secrétaire
Annie BRAULT



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 31 mai 2022

Procès-Verbal N°559

Président : Samuel BOURGEOIS

JOURNEE NATIONALE U6 à U9

LE SAMEDI 11 JUIN 2022

Vous trouverez les fiches d'inscription sur le site

Répartition clubs Journée Nationale U6 / U7

CLUB	Secteur / Equipes	Clubs enlevés du secteur	Clubs rajoutés au secteur
AS CESSIEU	Secteur Basse Isère	Unifoot (3 équipes); AS Domarin (3); FC Bourgoin Jallieu (2); Olympique Villefontaine (2)	-
CS FARAMANS	Secteur Bièvre Valloire		Unifoot (3 équipes); AS Domarin (3); FC Bourgoin Jallieu (2); Olympique Villefontaine (2)
AS VERSAU	Secteur St Marcellin (31 équipes) ; Secteur Voiron (34)		2 Rochers (4 équipes); CS Voreppe (4); Sassenage (3)

NOTRE DAME MESSAGE	Toutes les équipes du secteur La Mûre (31)		FC Echirolles (9 équipes), St Martin d'Hères (8), OC Eybens (4), Seyssins (4), Seyssinet (4), Fontaine (2), Villeneuve (2), Bajatière (2), UOP (1), Abbaye (1), ASIEG (1)
FC2A	FC2A (5), GF38 (3), FC Mistral (5), USVO (6), Poisat (5)		Toutes les équipes du secteur Pontcharra (52)

Répartition clubs Journée Nationale **U8 / U9**

CLUB	Secteur / Equipes	Clubs enlevés du secteur	Clubs rajoutés au secteur
ST QUENTIN FAL-LAVIER	Secteur Basse Isère	Unifoot (3 équipes); AS Domarin (3); FC Bourgoin Jallieu (4)	-
OLYMPIQUE NORD DAUPHINE	Secteur Bièvre Valloire		Unifoot (3 équipes); AS Domarin (3); FC Bourgoin Jallieu (2)
VINAY	Secteur St Marcellin (31 équipes) ; Secteur Voiron (34)		-
SEYSSINS	St Georges Commiers (4), Sud Isère (3), Bourg d'Oisans (2), Monestier (2), Susville (2), Champagnier (1), Pierre Châtel (1); FC Seyssins (5), AC Seyssinet (8), 2Rochers (8), FC Mistral (6), CS Voreppe (6), US Sassenage (4), Fontaine (3), 4 Montagnes (2), Bajatière (2), ASIEG (1), Manival (5), Rachais (5)		
GIERES	Gières (6), Pays d'Alleverd (6), Crolles (4), Belledonne Grésivaudan (4), St Hilaire Touvet (3), Tencin Goncelin (3), Touvet Terrasse (2), AS Grésivaudan (2), GUC (1); FC Echirolles (12), St Martin d'Hères (12), FC2A (7), Poisat (6), Villeneuve (4), Abbaye (2), UOP (2)		-

EYBENS	St Paul de Varces (6), Vallée de la Gresse (5), Claix (4), Notre Dame Mésage (3), Jarrie Champ (3), Pont de Claix (2), Manival (5), Domène (4), Le Versoud (4), St Martin d'Uriage (4), Froges (2); Eybens (13), GF38 (8); USVO (7)		
---------------	---	--	--

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN JUIN 2022

**CERTIFICATION CFF2 DU 8 JUIN 2022
ST MARCELLIN**

Liste des éducateurs inscrits

Nom	Club
AIT IZEM Fatiha	SAINT MARTIN D HERES F. C.
AUGIER Anthony	U.S. DOLOMOISE
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERNARD Nicolas	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
CHABOCHE Gregory	GRENOBLE FOOT 38
CLOVEL PANAY Gilles	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Geraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DIRAT Jordan	F.C. DU LIERS
ERROCHDI Ridha	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GUERGAZI Kamel	O. ST MARCELLIN
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS (excusé)
MONTOYA GRIMA Frederic	U.S. REVENTINOISE
MOREL Benoit	O. NORD DAUPHINE
MOREL Sylvain	O. NORD DAUPHINE
QUBELLIL Anthony	A. S. DE DOMARIN (excusé)
-RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN

SOMON Vincent
VAILLANT Patrick
VIOUX Aurelien

A. S. DE DOMARIN
U.S. REVENTINOISE
A.S. ST LATTIER

FORMATION CFF3 LES 13-14 ET 16-17 JUIN 2022 COUBLEVIE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
AIT HAMMOU Abdelouahed	U.S. LA MURETTE
AUGIER Anthony	DOLOMIEU
BELKADI Kayer	ENT.S. DU RACHAIS
BORTOLUSSI Raphael	GF38
CAILLIS Mehdi	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CASSANO Mattis	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
CEBOLA Olivier	ST CASSIEN
COMBE Eddy	F.C. COTE SAINT ANDRE (excusé)
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
DESMURS Kevin	F.C. SEYSSINS
ELEZAAR Kemi	FUTSAL CLUB DE VOREPPE
ERROCHDI Ridha	C.S. VOREPPE
FERNANDES ABREU Hugo	F.C. LA SURE (excusé)
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
FRICOU Antony	U.S. GIEROISE
GIROUD Lionel	O. ST MARCELLIN
GLENAT David	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
GOURRAUD Jeremy	F.C. SEYSSINS
GUILLERMAZ Donovan	F.C. BALMES NORD ISERE
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LEBLANC Yorick	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
MASSIMO Matteo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
NKOSO Bijou	F.C. D'ECHIROLLES
PEYRIN Regis	U.S. GIEROISE
PIOMBO Aurelien	U. S. BEAUVOIR ROYAS
SENSRI Ismail	ENT.S. DU RACHAIS
SURIANO Richard	F.C. D'ECHIROLLES
TERMOZ MARTIN Thierry	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VIDOTTO Fabien	F.C. LA SURE
VILPOUX Jérôme	U. S. CREYS-MORESTEL
VIVACQUA Anthony	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA

CERTIFICATION CFF1 LE 22 JUIN 2022 BOUVESSE – VALLEE BLEUE

Liste des éducateurs inscrits :

BOUHADDAD Sofyane	ABBAYE US GRENOBLE
CHASSAT Mathis	F.C. COTE SAINT ANDRE
CLERMONT Alexandre	F.C. BOURGOIN JALLIEU
COLLET BEILLON Guillaume	A.S. D'OYEU
FIRANE Mehdi	ABBAYE US GRENOBLE



FAURE COMTE SAMUEL
HERBEPIN Florent
JAMET Jeremy
JEANNE Ludwig
JULIEN Stephane
KOUYOUMDJIAN Valentine
LETROUBLON Yoan
LHOST Valentin
MIOZ Dorian
MOREL Benoit
MOREIRA Thomas
SOLIC Antony
TISSIER Orlando
YACOUB Jalelle
YAHIA Armand

VALLEE BLEUE
U. S. CREYS-MORESTEL
A.S. D'OYEU
F.C. COTE SAINT ANDRE
ABBAYE US GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
ISLE D'ABEAU F.C.
U.S. DOLOMOISE
ISLE D'ABEAU F.C.
O. NORD DAUPHINE
VALLEE BLEUE
A. S. DE DOMARIN
DOLOMIEU
ISLE D'ABEAU F.C.
CLUB DISTRICT HAUTS DE SEINE

CERTIFICATION CFF1 LE 29 JUIN 2022 ST EGREVE

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ADJUTO Matteo	A.C. SEYSSINET PARISET
AJETI Fidan	F.C. PONT DE CLAIX
BEC Grégory	AS CROSSEY
BEN MOULOUD Lahcene	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
BENGHEDFA Mouad	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BOUMENAD Abdelkader	F.C. PONT DE CLAIX
CARIN Julien	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHAMINADE Axel	U.S. GIEROISE
CHETOUANE Fares	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CICERON Adrien	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CYPRIENNE Géraud	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
KARABORKLU Efe	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
LE COVEC Diego	O. HUEZ
PILOT Romane	GRENOBLE FOOT 38
PROVENZANO Dominique	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
RIBES Tiphaine	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SADOK Othmane	A.C. SEYSSINET PARISET
SENSRI Ismail	ENT.S. DU RACHAIS
SOUISSI Mehdi	A.C. SEYSSINET PARISET
TATSIS Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISET
TLIBA Feriel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TOUZEL Xavier	C.A. GONCELIN
VILLALOBOS LATORRE Richard	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
VILLARD Anthony	U.S. LA MURETTE
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA